



T-ES(2023)08_fr

19 septembre 2023

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

Rapport de réunion

38e réunion

Lieu: Strasbourg et plateforme KUDO

30 mai - 2 juin 2023

Préparé par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 38^e réunion du 30 mai au 2 juin 2023 au Conseil de l'Europe à Strasbourg et sur la plateforme KUDO. L'ordre du jour et la liste des participants figurent en Annexes I et II du présent rapport.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

- 1. Mme CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) ouvre la réunion. Le Comité adopte son ordre du jour.
- 2. Vulnérabilité accrue des enfants à l'exploitation et aux abus sexuels à la suite de la guerre en Ukraine
- 2.1. Point sur les discussions au sein du Bureau du Comité de Lanzarote visant à donner suite à la demande de l'Ukraine de surveiller la situation des enfants d'Ukraine dans le contexte de l'agression continue de la Fédération de Russie contre l'Ukraine
- 2. Mme SCAPPUCCI (secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) rappelle que lors de la 37^e réunion du Comité de Lanzarote, le Bureau a été chargé de « demander des précisions et d'examiner la proposition de Mme ILCHUK (Ukraine) de procéder à un suivi urgent de la protection des enfants ukrainiens contre l'exploitation et les abus sexuels dans les Parties à la Convention de Lanzarote en raison de la guerre » (décision 4). En mars 2023, avant la réunion du Bureau, Mme CASTELLO BRANCO (Portugal) a suggéré de demander à toutes les Parties à la Convention de répondre à six questions OUI/NON pour évaluer le problème du manque de données fiables plutôt que de se lancer immédiatement dans un cycle de suivi urgent à part entière.
- 3. Le Bureau a pris en considération toutes les options, également à la lumière d'un projet de déclaration préparé par le CDENF pour examen lors du 4^e Sommet du Conseil de l'Europe (Reykjavik, mai 2023) qui lui a été présenté par le Secrétariat. En particulier, le Bureau a également été informé de la décision éventuelle de créer un organe consultatif chargé de recueillir des informations sur la situation des enfants ukrainiens dans les États membres du Conseil de l'Europe (« le Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine » ou « GCU » — voir plus bas le point 2.2.1.). Le Bureau a également pris en considération le fait que le Comité a récemment terminé d'examiner si les Parties s'étaient conformées aux recommandations formulées dans son Rapport spécial, dans le cadre duquel il a recueilli des informations sur les mesures existantes pour protéger les enfants réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels, et a conclu qu'il était prématuré de demander à toutes les Parties de répondre à nouveau à des questions très similaires. Il a en revanche estimé qu'il pouvait poser des questions spécifiques sur les enfants ukrainiens déportés vers la Fédération de Russie, en tenant compte du fait que le Comité est l'un des rares organes de suivi du Conseil de l'Europe dont la Fédération de Russie est membre (voir ci-dessous le point 2.2.2.).

- 2.2. Informations sur les décisions du 4e Sommet du Conseil de l'Europe concernant la situation des enfants d'Ukraine dans le contexte de l'agression continue de la Fédération de Russie contre l'Ukraine
 - 2.2.1. Présentation de la Déclaration sur la situation des enfants d'Ukraine (voir Annexe II de la <u>Déclaration de Reykjavík « Unis autour de nos valeurs »</u>, 4^e Sommet du Conseil de l'Europe)
- 4. Mme GUIDIKOVA (cheffe du Service des droits des enfants et des valeurs du sport, Conseil de l'Europe) présente la déclaration au Comité, qui reconnaît expressément la nécessité de protéger les enfants ukrainiens déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays contre, entre autres, les violences sexuelles, où qu'ils se trouvent. Elle informe également le Comité que cette déclaration appelle le Conseil de l'Europe à faciliter la coopération entre les États, l'Union européenne et les organisations internationales concernées, par le biais d'un mécanisme approprié pour :
 - échanger des informations sur les cadres juridiques et politiques concernant la situation, le statut et les besoins des enfants d'Ukraine résidant dans ses États membres :
 - donner des conseils sur la réforme du système ukrainien de protection et de prise en charge des enfants, et pour
 - faciliter le partage des informations pertinentes, y compris les informations du Réseau de correspondants sur les migrations, et, dans la mesure du possible, la coordination des mesures prises dans l'intérêt supérieur des enfants d'Ukraine.
- 5. Mme GUIDIKOVA informe le Comité que, sur la base de l'appel ci-dessus, il a été décidé de créer un Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (« GCU ») mandaté pour remplir les fonctions susmentionnées.
- 6. M. SCHOKKENBROEK (Directeur, Direction de l'anti-discrimination) rappelle que la Déclaration confirme la forte volonté politique des Etats membres de protéger les enfants d'Ukraine où qu'ils se trouvent. Il rappelle que le mandat du Comité de Lanzarote est complémentaire du rôle du GCU et qu'il serait important que le Comité interagisse et assure la liaison avec le GCU en ce qui concerne les enfants présents dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Il est proposé que le Comité nomme un représentant pour suivre de près les travaux du GCU et coordonner la contribution du Comité à ces travaux.
- 7. Le Comité demande au Secrétariat de le tenir informé des progrès réalisés dans la mise en place du GCU, en vue de nommer éventuellement un représentant pour suivre les développements et participer aux travaux de cet organe.
 - 2.2.2 Examen des question éventuelles à adresser à la Fédération de Russie conformément à la règle 28 du Règlement intérieur du Comité de Lanzarote
- 8. Mme SCAPPUCCI présente les questions figurant dans le document T-ES(2023)06. Au cours des discussions, l'accent a été mis sur la nécessité d'agir dans l'intérêt supérieur des enfants concernés et il a été décidé d'inclure une question spécifique sur les enfants non accompagnés et séparés à la question 1b. Après un examen attentif de chaque question et après avoir convenu de quelques modifications supplémentaires, le Comité a adopté les

questions telles qu'elles figurent à <u>l'annexe 1 de sa liste des décisions</u> et de les adresser à la Fédération de Russie dès que possible, conformément à la Règle 28 du règlement intérieur.

3. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

- 3.1. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance » : examen, en vue de son adoption, du projet de questionnaire thématique concernant les cadres juridiques (voir document T-ES(2023)05)
- 9. Mme SCAPPUCCI présente le projet de questionnaire préparé par le Secrétariat pour discussion et examen par le Comité. Celui-ci examine plusieurs amendements aux questions, notamment pour remplacer l'expression « cercle de confiance » dans toutes les questions, sauf la première, par la formulation « par une personne occupant une position reconnue de confiance, d'autorité ou d'influence », et reformule plusieurs doubles questions. Le Comité décide d'utiliser un système de code couleur dans le questionnaire afin de mieux différencier les questions.
- 10. Le Comité adopte le questionnaire modifié et décide que les réponses devront être transmises dans un délai de trois mois à compter de la réception officielle du questionnaire final en format électronique et en format Word.
- 3.2. Point sur les fiches d'information élaborées sur la base du rapport de mise en œuvre du Comité de Lanzarote « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants »
- 11. Mme LABBADI (juriste assistante, Secrétariat du Comité de Lanzarote) fait le point sur l'état d'avancement des fiches d'information destinées à rendre plus accessible les conclusions, les recommandations et les pratiques prometteuses mises en avant dans le rapport de mise en œuvre du Comité sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les TIC. Le Comité est informé qu'une fiche d'information sur les principales conclusions a été publiée; par ailleurs, des fiches d'information thématiques consacrées aux différents chapitres du rapport ont été élaborées en vue d'une publication, de même que des fiches d'information sur les 43 États parties qui ont fait l'objet d'un suivi dans ce contexte. Mme LABBADI rappelle que les fiches d'information sur les pays ont été envoyées aux membres du Comité avant la réunion et qu'elles seront mises en ligne sur le site internet du Comité.
- 4. Échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques
- 4.1. Compte-rendu du séminaire de renforcement des capacités du 31 mai et échange sur les éventuels travaux de suivi du Comité de Lanzarote sur la prescription des infractions sexuelles commises sur des enfants et sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles à la lumière des conclusions du séminaire
- 12. Mme CASTELLO-BRANCO se félicite de la richesse et de la diversité des présentations et des discussions qui ont eu lieu lors du <u>séminaire de renforcement des capacités du Comité le 31 mai</u>. Elle invite les membres du Comité, les participants et les observateurs à exprimer

leurs points de vue sur l'action que pourrait entreprendre le Comité concernant les questions de la prescription des infractions sexuelles commises sur des enfants et de l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles, deux aspects essentiels dans la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

- 13. En ce qui concerne la prescription, M. McVARISH (Brave Movement) encourage le Comité à adopter un avis ou un autre instrument demandant la suppression de la prescription des infractions sexuelles commises sur des enfants. Mme BEWERSDORFF (Allemagne) estime qu'il faudrait trouver une autre solution n'impliquant pas la suppression complète de la prescription. Mme LOVŠIN (Slovénie) est d'accord et appelle à une solution conciliant les perspectives juridiques et politiques. M. MAGNÚSSON (Islande) partage l'opinion des membres du Comité qui se sont exprimés et propose que le Secrétariat prépare une note conceptuelle (« livre blanc ») résumant les informations recueillies au cours du séminaire, les scénarios et les défis existants, ainsi que les solutions possibles. Mme MARFURT (Suisse) soutient l'opinion exprimée par Mmes BEWERSDORFF et LOVŠIN, en indiquant qu'il faudrait approfondir la réflexion sur le sujet avant de prendre toute décision. M. OLIVIER (France) propose de poursuivre la discussion sur des solutions n'impliquant pas la suppression complète de la prescription, après réception de nombreuses informations transmises par le Secrétariat. M. KOVACHEV (Bulgarie) suggère d'aborder la question du point de vue des enfants et propose de les associer afin de mieux comprendre Mme DE CRAIM (Belgique) rappelle que tout texte qui résultera de ce processus devrait préciser ce qui est dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
- 14. Mme SCAPPUCCI énumère les différents instruments dont dispose le Comité pour exprimer son avis – notamment les avis réguliers, les avis interprétatifs, les déclarations, les notes d'orientation, les observations générales et les recommandations ou encore les lignes directrices – et propose que le Secrétariat prépare une note conceptuelle pour décrire ces options de manière plus détaillée. Elle rappelle que les notes d'orientation sont adoptées par les Parties afin d'expliquer par écrit comme elles appréhendent la mise en œuvre d'une disposition spécifique. Une note d'orientation pourrait clarifier le sens de l'article 33 de la Convention, indiquer les attentes des survivants et présenter les scénarios juridiques compatibles ou incompatibles avec cet article (pour lesquels davantage d'informations devraient être recueillies). M. NIKOLAIDIS (Grèce) convient que des informations supplémentaires pourraient être obtenues auprès des Parties et appelle à élaborer des principes applicables à la mise en œuvre de l'article 33 de la Convention, au lieu de préconiser une solution spécifique. Il propose également de mener une réflexion sur les mesures politiques susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de cette disposition. Mme CROCKER (ECPAT International, responsable de la protection de l'enfance et des technologies) déclare que, quel que soit le choix que fera le Comité, sa décision devrait être fondée sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle souligne que si la position générale d'ECPAT International est que la prescription devrait être supprimée, la priorité est de garantir l'accès à la justice. Mme BOROVČANIN (Bosnie-Herzégovine) demande à Brave Movement de fournir des informations sur l'impact des différents systèmes juridiques sur les victimes, ce que M. McVARISH accepte.

- 15. À la suite de l'échange ci-dessus, le Comité :
 - convient de collecter davantage d'informations auprès de Parties spécifiques afin de pouvoir examiner la conformité des cadres juridiques existants avec l'article 33 de la Convention;
 - charge le Secrétariat de préparer une note conceptuelle décrivant la structure potentielle d'une future note d'orientation ou d'un document similaire qui préciserait le sens de l'article 33, présenterait les différents scénarios juridiques jugés conformes à cette disposition, mettrait en évidence les pratiques prometteuses fondées sur l'intérêt supérieur de l'enfant et exposerait les mesures politiques qui permettraient de promouvoir la mise en œuvre de l'article 33, et
 - accepte d'examiner, dans le contexte de l'éventuelle note d'orientation susmentionnée, les informations que Brave Movement a proposé de fournir au sujet de l'impact sur les victimes de toute limitation des poursuites pour infractions sexuelles commises à leur encontre.
- 16. En ce qui concerne l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles, Mme BEWERSDORFF (Allemagne) insiste sur les défis qui pourraient se poser en cas d'harmonisation des seuils d'âge légal, tant pour les activités sexuelles en général que pour les clauses de différence d'âge en particulier. Mmes PAMPALK-LORBEER (Autriche) et LOVŠIN (Slovénie) soulignent également l'importance de ne pas fixer un âge commun dans tous les États parties. M. OLIVIER (France) partage cet avis et insiste sur la nécessité de faire appel à des spécialistes des neurosciences, de la médecine, de la psychologie et de la psychiatrie avant d'établir des règles contraignantes en la matière. Mme MATYSEK (Pologne) s'interroge également sur la possibilité de mener des recherches scientifiques et médicales pour soutenir les travaux du Comité dans ce domaine. M. NIKOLAIDIS (Grèce) souligne que les seuils d'âge ne doivent pas être considérés comme des seuils biologiques fixes car ils varient au fil du temps en fonction du contexte. Mme LABBADI rappelle que l'objectif n'est pas de déterminer un âge légal universel pour entretenir des activités sexuelles, les États parties conservant des différences significatives à cet égard, mais plutôt de s'assurer que des garanties spécifiques sont respectées lors de la détermination de ce seuil d'âge. Ces garanties peuvent notamment consister à empêcher que les enfants puissent se marier avant l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles et à veiller à ce que le seuil soit cohérent sur tout le territoire d'un État partie et ne dépende pas du type d'activité sexuelle.
- 17. A la suite de cet échange de vues, le Comité convient de réfléchir aux suites qui pourraient être données à la question de l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles lors de sa 39^e réunion plénière en septembre 2023. Il charge le Secrétariat de préparer un document pour explorer les différentes perspectives, notamment les mesures supplémentaires que le Comité pourrait prendre, leur format et les garanties de fond nécessaires pour renforcer la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.
- 18. Le Comité est informé que les deux études comparatives sur la prescription des infractions sexuelles commises sur des enfants et sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles présentées lors du séminaire du 31 mai seront rendues publiques.

4.2. Informations données par les membres, les participants et les observateurs sur l'évolution des politiques, lois, dispositions institutionnelles et pratiques nationales, et/ou présentations d'activités pertinentes

4.2.1. Présentation du projet de loi du Royaume-Uni sur la sécurité en ligne

19. Mme CASTELLO-BRANCO informe que le membre du Comité de Lanzarote au titre du Royaume-Uni n'est pas disponible pour présenter le projet de loi du Royaume-Uni sur la sécurité en ligne. Elle attire l'attention du Comité sur le fait que des informations concernant le projet de loi se trouvent dans l'espace partagé et invite le Comité à contacter le Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int) s'il souhaite demander de plus amples informations au Royaume-Uni.

4.2.2. Présentations par INHOPE (International Association of Internet Hotlines)

- Le système de classification universelle Harmonisation de la terminologie relative au matériel d'exploitation des enfants
- 20. Mme ROBERTS (chef de projet, INHOPE) présente le système de classification universelle d'INHOPE qui se rapporte au matériel d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants (en anglais). L'objectif à long terme de ce système est d'améliorer la détection et le retrait rapide de ce matériel, et ce malgré les différences de législation, en surmontant les obstacles au partage de données entre les juridictions. Le système comprend quatre grands volets : catégorisation (pour déterminer la gravité du contenu illicite), étude (à des fins d'enquêtes ou d'évaluations), démographie (pour l'apprentissage automatique) et glossaire. Cet outil a été élaboré par et pour des experts internationaux spécialisés dans l'évaluation et la classification de contenus, notamment des opérateurs des plateformes de signalement, des représentants des forces de l'ordre, des agents de la protection de l'enfance et des professionnels du secteur des technologies. Au fil des ans, il sera affiné grâce aux modifications et aux contributions des praticiens. Les parties prenantes souhaitant contribuer à l'élaboration de matériel de formation et formuler des annotations, ou obtenir de plus amples informations sur le système, sont invitées à envoyer un courriel à: globalstandard@inhope.org.
 - La nouvelle génération de sécurité en ligne métavers
- 21. Mme STACIWA (experte indépendante, Service de réaction aux contenus illicites sur internet, Dyżurnet.pl) présente son rapport de recherche sur les défis soulevés par le métavers en matière de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne (en anglais). Dans ce contexte, elle fait part au Comité des développements récents des technologies du métavers et des risques qui peuvent en découler, dans la mesure où ces technologies peuvent faciliter les prises de contact et les interactions entre des auteurs potentiels d'infractions sexuelles et les enfants. Elle informe également le Comité du manque de recherche sur ces risques, d'où la nécessité de mener des travaux supplémentaires afin de déterminer si la législation est suffisante pour faire face aux risques découlant de ces technologies en constante évolution. D'autres problèmes sont mentionnés : les difficultés pour les forces de l'ordre d'obtenir et de sécuriser les éléments de preuve dans ces technologies, l'absence de mécanismes efficaces de vérification de l'âge, et l'absence de modération des conversations qui rend difficile la détection des sollicitations à des fins

sexuelles (grooming). Mme STACIWA indique au Comité qu'il existe un risque que ces technologies n'occupent plus la place centrale et que des versions du darknet apparaissent, ce qui augmenterait les défis en matière de modération et de protection des enfants. Le Comité débat de la possibilité que des enfants vulnérables cherchent à échapper à la réalité en utilisant ces plateformes, ce qui les exposerait à des risques accrus de grooming et d'abus. Il examine également les approches susceptibles de réglementer les représentations d'enfants dans la réalité virtuelle (notamment par des avatars) et la nécessité d'évaluer les risques dans ce contexte. Les solutions potentielles pourraient notamment obliger les fournisseurs de services à évaluer les risques et à procéder à une vérification efficace de l'âge.

- 22. Le Comité décide d'organiser, lors d'une prochaine réunion, un échange d'informations approfondi sur les défis soulevés par le métavers en matière de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.
 - 4.2.3. Présentation des <u>conclusions</u> du 2^e atelier d'experts consacré aux aspects liés aux technologies de la <u>proposition de règlement de l'UE établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants</u>
- 23. Mme CROCKER présente les conclusions (en anglais) du 2^e atelier d'experts consacré aux aspects liés aux technologies de la proposition de règlement de l'UE établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants. Elle indique au Comité que les mesures moins intrusives de suppression du matériel d'abus sexuels sur enfants qui ont été étudiées au cours de l'atelier ont été incluses dans les recommandations en vue d'établir un consensus, mais qu'ECPAT n'est pas favorable à une réduction du champ d'application du règlement en ce qui concerne le cryptage de bout en bout ou les types de matériel d'abus sexuels sur enfants à couvrir. Le Comité procède à un échange de vues à la suite de cette présentation. M. MAGNÚSSON (Islande) informe le Comité de la norme IEEE (Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens) de 2021 sur un cadre de services adaptés à l'âge des utilisateurs, qui a été coconçue avec des enfants et vise à définir les bonnes pratiques en matière de développement de services numériques. Mme STACIWA souligne qu'il n'existe actuellement aucune règlementation internationale des matériels d'abus sexuels sur enfants sous forme audio et textuelle et insiste sur le fait que le règlement devrait couvrir ces formes de technologie pour combler ce vide.
- 24. Le Comité décide de continuer à échanger des informations sur l'état d'avancement de la <u>proposition de règlement de l'UE établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants</u> et demande à être informé des conclusions d'autres ateliers multisectoriels portant sur des aspects relevant de son mandat.
 - 4.2.4. Présentation des résultats de l'étude indépendante visant à évaluer la directive UE 2011/93 et point sur les prochaines étapes concernant la révision de la directive
- 25. Mme CASSAR (Direction générale de la migration et des affaires intérieures, Commission européenne) présente les résultats de l'étude indépendante visant à évaluer la directive 2011/93 de l'UE et fait le point sur les prochaines étapes concernant la révision de la directive. Elle informe le Comité que la Commission européenne prévoit d'élaborer une refonte très ciblée de la directive pour remédier aux lacunes identifiées. Cette refonte mettra

à jour la définition des infractions et la terminologie, et réprimera les « manuels du pédophile ». Le texte révisé traitera également des règles en matière de prescription et renforcera le contrôle des professionnels en faisant peser cette obligation sur les employeurs. Il renforcera en outre les obligations des États membres en matière de collecte et de suivi des données et de mise en œuvre de programmes de prévention. La refonte devrait être adoptée d'ici la fin de l'année 2023. La directive 2012/29 sur les victimes est également en cours de révision. Des dispositions visant à renforcer les droits des victimes pourraient être incluses soit dans la refonte de la directive 2011/93 soit dans la directive révisée sur les victimes.

- 26. Le Comité décide de continuer à échanger des informations sur l'état d'avancement de la réforme proposée de la directive 2011/93 de l'UE et demande à être informé des prochaines étapes concernant la révision de cette directive et d'autres directives pertinentes.
 - 4.2.5. Présentation de la <u>stratégie 2023-2027</u> de WeProtect Global Alliance, des résultats de récents projets de recherche et compte-rendu de la première réunion de la récente <u>Task force mondiale sur les abus sexuels sur enfants en ligne</u>
- 27. Mme LINSELL (responsable du plaidoyer, WeProtect Global Alliance) présente la stratégie 2023-2027 (en anglais) de WeProtect Global Alliance et fait part au Comité des résultats de récentes recherches sur les contenus auto-générés et les expériences d'atteintes sexuelles en ligne. Elle informe également le Comité des progrès réalisés dans le cadre de la Task force mondiale sur les abus sexuels sur enfants en ligne (en anglais), qui a été créée en octobre 2022 et se réunira deux fois par an en vue d'apporter une meilleure réponse stratégique mondiale à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants en ligne.
- 28. Le Comité décide de continuer à échanger des informations sur les travaux de la <u>Task</u> <u>force mondiale sur les abus sexuels sur enfants en ligne</u> (en anglais) de WeProtect Global Alliance, et se félicite de l'éventuelle participation officielle du Conseil de l'Europe à ces travaux.
- 4.3. Comptes-rendus de membres du Comité de Lanzarote ayant participé, au nom du Comité, à des événements extérieurs et à des réunions d'organes du Conseil de l'Europe
 - 4.3.1. Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)
- 29. M. NIKOLAIDIS (Grèce) informe le Comité des principaux résultats de la 7º réunion plénière du CDENF qui s'est tenue les 28 et 29 mars 2023 à Reykjavik, en Islande. Le CDENF a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027); a approuvé un projet de recommandation contenant des lignes directrices visant à renforcer les systèmes de signalement des cas de violence à l'égard des enfants et a adopté son projet d'exposé des motifs, et a approuvé un projet de déclaration sur la situation des enfants d'Ukraine touchés par l'agression continue de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Il a également été informé de la finalisation d'une étude cartographique sur la mise en œuvre et le développement de structures de Barnahus en Europe. Il a également pris note du premier schéma d'étude cartographique sur l'accès des enfants à des soins de santé mentale de qualité et a approuvé le projet de questionnaire

visant à recueillir des informations auprès des États membres. Il a été informé du <u>rapport et</u> <u>de la recommandation</u> de l'Assemblée parlementaire sur les déportations et les transferts forcés d'enfants et d'autres civils ukrainiens vers la Fédération de Russie. Le 30 mars 2023, les membres du CDENF ont participé à une conférence à haut niveau sur le thème <u>« Investir dans les enfants - la clé de la prospérité »</u>, organisée sous la présidence islandaise du Comité des Ministres.

4.3.2. Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents et de placement (CJ/ENF-ISE)

30. M. NIKOLAIDIS (Grèce) informe le Comité des progrès réalisés par le CJ/ENF-ISE, qui s'est réuni pour la dernière fois en mars 2023. Il rappelle que deux recommandations distinctes seront préparées. Le projet de recommandation sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans le cadre des procédures de séparation des parents a bien progressé et a été diffusé pour commentaires. Le projet de recommandation sur l'intérêt supérieur de l'enfant et ses droits dans le cadre des procédures de placement en est encore au stade préliminaire. Plusieurs questions à couvrir dans ce cadre ont été recensées. La prochaine réunion est prévue du 4 au 6 octobre 2023.

4.3.3. Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE)

31. M. NIKOLAIDIS (Grèce) informe le Comité que les membres du Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE), qui n'existe plus, ont été reconduits dans le nouveau Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE) et que la présidente et la vice-présidente ont également été réélues. Il informe le Comité que le ENF-VAE a tenu sa première réunion en mai 2023 et travaillera sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants pour, entre autres, prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, y compris la violence sexuelle et les comportements préjudiciables.

4.3.4. Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

32. Mme CASTELLO-BRANCO informe le Comité qu'elle est intervenue en ligne lors de la 29^e réunion du GREVIO pour présenter les travaux du Comité de Lanzarote sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles, en prévision du séminaire du 31 mai auquel le Comité des Parties de la Convention d'Istanbul et le GREVIO étaient invités. Elle a également informé le GREVIO des récentes conclusions du cycle de suivi du Comité de Lanzarote concernant les défis posés par l'environnement numérique, en particulier ceux soulevés par les images et vidéos sexuelles auto-générées par des enfants. Elle a également souligné que le Comité de Lanzarote reprenait son premier thème du cycle de suivi (la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance) avec un questionnaire ciblé sur les cadres législatifs.

- 4.3.5. Participation à la mission d'information en Hongrie de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés
- 33. Mme CASTELLO-BRANCO informe le Comité qu'elle a accompagné Mme KAYACIK, Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, lors d'une mission d'information en Hongrie concernant la situation des personnes en situation de vulnérabilité qui continuent de fuir l'Ukraine. La visite visait à explorer comment le Conseil de l'Europe pourrait apporter son soutien et son expertise aux autorités, dans le cadre du <u>Plan</u> d'action sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de <u>l'asile en Europe (2021-2025)</u>.
- 4.4. Comptes-rendus des représentants du Comité de Lanzarote ou de son Secrétariat ayant participé à des événements extérieurs
 - 4.4.1. Conférence « Mécanisme national d'intervention d'urgence pour la protection des enfants non accompagnés dans des conditions de vie précaires : de l'évaluation des besoins à l'intervention », 7 mars 2023, Athènes
- 34. Mme GUERREIRO (conseillère en politiques, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité que le Secrétariat a participé à une conférence nationale qui s'est tenue en mars 2023, en Grèce, intitulée « Mécanisme national d'intervention d'urgence pour la protection des enfants non accompagnés dans des conditions de vie précaires : de l'évaluation des besoins à l'intervention ». Cet événement était organisé par le secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés (Grèce), par la Représentation du HCR en Grèce et par l'Université Panteion des sciences sociales et politiques.
 - 4.4.2. Événement de lancement « Protéger les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie grâce à des normes communes dans le sud de la Méditerranée » (Programme Sud V), 13-14 mars, Lisbonne
- 35. Mme CASTELLO-BRANCO rend compte au Comité de l'événement qui a officiellement lancé la cinquième phase du programme susmentionné conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. La nouvelle phase de ce programme régional sera coordonnée par le Bureau du Conseil de l'Europe en Tunisie et vise à poursuivre les réformes en faveur de la démocratie dans neuf États du sud de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine* et Tunisie) par la création d'un espace juridique commun entre l'Europe et cette région. La cinquième phase portera sur les objectifs suivants :
 - aligner les législations nationales sur les normes internationales par l'adhésion aux conventions du Conseil de l'Europe et grâce à la fourniture de conseils juridiques ciblés dans le cadre du mécanisme de réponse rapide ;
 - renforcer les capacités à relever des défis mondiaux en élaborant et en utilisant des outils, stratégies et mécanismes communs dans la région, et

11

^{*} Cette désignation ne doit pas être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice des positions individuelles des États membres du Conseil de l'Europe sur cette question.

 renforcer la coopération et le dialogue sur les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie en développant encore la coopération et le travail en réseau entre pairs au niveau régional.

4.4.3. Réunion de formation d'INHOPE sur les plateformes de signalement, 26-27 avril 2023, Malte

36. Mme LABBADI rend compte au Comité de la réunion semestrielle de formation d'INHOPE sur les plateformes de signalement (en anglais) qui s'est tenue les 26 et 27 avril 2023 à Malte, au cours de laquelle elle a présenté les travaux du Conseil de l'Europe et du Comité concernant le signalement des violences sexuelles à l'égard des enfants, y compris en ligne. L'objectif de la réunion était d'examiner les besoins spécifiques des plateformes de signalement et des lignes d'assistance participant au réseau INHOPE pour détecter, signaler et supprimer le matériel d'abus sexuels sur enfants en ligne, ainsi que les nouvelles tendances dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants en ligne. La réunion de formation a donné lieu à des présentations pointues, notamment sur les risques accrus d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants dans le métavers, sur les tendances financières liées à l'échange de matériel d'abus sexuels sur enfants, sur les méthodes pratiques pour enquêter sur les paiements en crypto-monnaie susceptibles de faciliter la contrainte à l'égard des enfants, et sur l'accessibilité de ces services sur internet pour les enfants handicapés et les enfants vulnérables qui cherchent à signaler des violences sexuelles en ligne.

4.5. Présentation du nouveau réseau de police du Conseil de l'Europe

37. M. ROLLAND (conseiller de programme sur les questions de police, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Conseil de l'Europe) présente le nouveau réseau des correspondants nationaux des services de police du Conseil de l'Europe (en anglais). Le réseau a été lancé lors de la conférence « La police à l'ère numérique, comment les nouvelles technologies peuvent aider à mieux maintenir l'ordre dans nos sociétés modernes », qui s'est tenue les 28 et 29 juin 2022 à Strasbourg. M. ROLLAND explique que le réseau renforcera la protection et la promotion des normes européennes en matière de droits de l'homme dans les centres de détention et dans le cadre des activités de la police. Il s'agit notamment de prévenir les mauvais traitements et d'enquêter sur les cas qui se produisent, d'améliorer les garanties procédurales, d'assurer la formation continue des policiers, de promouvoir l'usage proportionné de la force, de gérer les foules et de garantir les droits des victimes. Le réseau vise notamment à permettre au Conseil de l'Europe de mieux comprendre les activités des services de police et à faciliter le partage des connaissances entre ses propres membres. Il sera question d'encourager l'échange d'expériences liées aux valeurs fondamentales des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, et de lutter contre les différentes formes de criminalité. En outre, le réseau a pour buts de favoriser le partage des bonnes pratiques et des techniques innovantes et de soutenir la mise en œuvre des normes en vigueur au sein de la police. M. ROLLAND présente également la première conférence internationale annuelle du réseau consacrée à l'usage de la force dans le cadre des activités de police (25-26 mai 2023).

4.6. Informations sur l'édition 2023 de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

- 38. Mme TREWINNARD (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité que l'édition 2023 de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels aura pour thème « Écouter les survivants de violences sexuelles subies dans l'enfance pour infléchir les politiques ». Des outils de communication et des informations plus détaillées sur les activités prévues pour cette journée seront mis à la disposition du Comité lors de la prochaine réunion.
- 5. Profils de pays état des lieux à la lumière de la Convention de Lanzarote
- 5.1. Point sur l'avancement du projet pilote conjoint Conseil de l'Europe/ECPAT International
 - 5.1.1. Compte-rendu des événements de lancement des profils de pays en Finlande et en République de Moldova
- 39. Mme GUERREIRO rappelle que le Secrétariat collabore avec ECPAT International pour préparer trois profils de pays concernant la Finlande, l'Italie et la République de Moldova. Elle informe le Comité que les profils de la <u>Finlande</u> et de la <u>République de Moldova</u> ont été finalisés et publiés en anglais, ainsi qu'en finnois pour le premier et en roumain pour le second. Les événements de lancement, qui ont eu lieu respectivement en mars et en mai 2023, ont été organisés en étroite collaboration entre les autorités nationales, le Secrétariat du Comité de Lanzarote et ECPAT International. Le profil de l'Italie est toujours en cours de préparation.

5.1.2. Examen de la possibilité d'élaborer un profil de pays pour chaque Partie à la Convention de Lanzarote

- 40. Mme GUERREIRO fait part des principaux enseignements tirés de ce processus. Elle insiste sur le fait que le projet pilote a montré que la préparation des profils de pays nécessite du personnel et des ressources financières dédiés. Elle informe le Comité que le Secrétariat essaye de rechercher des financements auprès de donateurs pour étendre ce travail, et qu'il prépare une proposition de projet pour faciliter la réception de contributions volontaires afin de rédiger d'autres profils de pays.
- 41. Le Comité invite les Parties qui souhaiteraient être les prochains pays à être associés à la préparation de profils de pays à en informer le Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int).
- 6. Questions procédurales
- 6.1. Élection d'un membre du Bureau du Comité de Lanzarote en raison du départ pour changement de fonctions de Mme DOURTHE (France)
- 42. Le Comité élit par acclamation Mme Anna DOSZPOTH (Hongrie) en tant que membre du Bureau en remplacement de Mme DOURTHE (France) qui a quitté le Comité en raison d'un changement de fonctions.

6.2. Renforcer l'efficacité du mécanisme et de la procédure de suivi à court ou moyen terme

- 43. Mme CASTELLO-BRANCO rappelle que la volonté de promouvoir et de renforcer l'efficacité du mécanisme et de la procédure de suivi de la Convention, constitue un point permanent à l'ordre du jour.
- 44. Mme GUERREIRO informe le Comité que le Secrétariat s'emploie à faciliter la participation des enfants au cycle de suivi en cours. Le Secrétariat tiendra le Comité informé des progrès réalisés à cet égard lors de sa prochaine réunion.

6.3. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

45. À l'issue de la réunion, le Comité de Lanzarote adopte par consensus la <u>liste des</u> <u>décisions</u>.

7. Divers

46. Le Comité regarde <u>une nouvelle vidéo sur la Barnahus</u> (en anglais), qui a été lancée par le Conseil de l'Europe à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. Cette vidéo fait la promotion de la Barnahus, qui est le modèle européen de référence en matière de réponse pluridisciplinaire et adaptée aux enfants victimes ou témoins de violence, y compris sexuelle. Dans la vidéo, la Barnahus islandaise est présentée par des enfants acteurs qui expliquent son fonctionnement et comment elle aide les enfants à obtenir la protection dont ils ont besoin et à laquelle ils ont droit.

т т т

- 47. Le Comité de Lanzarote prend note de ses prochaines réunions, programmées comme suit :
 - 39^e réunion, 26-28 septembre 2023 (Strasbourg/hybride);
 - 40^e réunion, 28-30 novembre 2023 (Strasbourg/hybride).

Annexe I

Ordre du jour

La 38^{ème} réunion du Comité de Lanzarote comprendra une journée entière, le mercredi 31 mai 2023, consacrée au renforcement des capacités (voir le programme séparé) afin de discuter des approches en matière de prescription et d'âge légal pour entretenir des activités sexuelles.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Vulnérabilité accrue des enfants à l'exploitation et aux abus sexuels suite à la guerre en Ukraine

- 2.1. Point sur les discussions au sein du Bureau du Comité de Lanzarote pour donner suite à la demande de l'Ukraine de vérifier la situation des enfants d'Ukraine dans le contexte de l'agression continue de la Fédération de Russie contre l'Ukraine
- 2.2. Informations sur les décisions du 4^e Sommet du Conseil de l'Europe concernant la situation des enfants d'Ukraine dans le contexte de l'agression continue de la Fédération de Russie contre l'Ukraine
 - 2.2.1. Présentation de la Déclaration sur la situation des enfants en Ukraine (voir Annexe II de la <u>Déclaration de Reykjavík « Unis autour de nos valeurs »</u>, 4^e Sommet du Conseil de l'Europe)
 - 2.2.2. Considération d'éventuelles questions à adresser à la Fédération de Russie conformément à l'article 28 du Règlement intérieur du Comité de Lanzarote

3. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

- 3.1. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance » : examen, en vue de son adoption, du projet de questionnaire thématique concernant les cadres juridiques
- 3.2. Point sur les fiches d'information élaborées sur la base du rapport de mise en œuvre du Comité de Lanzarote « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants »

4. Échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

4.1. Débriefing des séminaires de renforcement des capacités du 31 mai et échange sur les éventuels travaux de suivi du Comité de Lanzarote sur les délais de prescription et l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles à la lumière des conclusions des séminaires

- 4.2. Informations par les membres, participants et observateurs sur l'évolution des politiques nationales, législations, dispositions institutionnelles, pratiques, et/ou présentations d'activités pertinentes
 - 4.2.1. Présentation du projet de loi britannique sur la sécurité en ligne
 - 4.2.2. Présentations par INHOPE :
 - Le schéma de classification universelle Harmonisation de la terminologie relative au matériel d'exploitation des enfants
 - La nouvelle génération de sécurité en ligne Metaverse
 - 4.2.3. Présentation des <u>conclusions</u> du 2^e Atelier d'experts consacré à la dimension technologique de la <u>proposition de règlement de l'UE établissant des règles en</u> vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants
 - 4.2.4. Présentation des résultats de l'étude indépendante visant à évaluer la directive UE 2011/93 et point sur les prochaines étapes concernant la révision de cette directive
 - 4.2.5. Présentation de la <u>stratégie 2023-2027</u> de WeProtect Global Alliance, des résultats de récents projets de recherche et débriefing de la première réunion de la <u>Task force mondiale sur les abus sexuels d'enfants en ligne</u> instaurée récemment
- 4.3. Débriefings de membres du Comité de Lanzarote ayant participé à des réunions d'instances du Conseil de l'Europe au nom du Comité de Lanzarote
 - 4.3.1. Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)
 - 4.3.2. Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents et de placement (CJ/ENF-ISE)
 - 4.3.3. Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE)
 - 4.3.4. Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
 - 4.3.5. Participation à la mission d'enquête de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés
- 4.4. Débriefings des représentants du Comité de Lanzarote ou de son secrétariat ayant participé à des événements extérieurs
 - 4.4.1. Conférence sur « Le mécanisme national d'intervention d'urgence pour la protection des enfants non accompagnés dans des conditions de vie précaires (NERM) : de l'évaluation des besoins à la réponse », 7 mars, Athènes
 - 4.4.2. Événement de lancement sur le thème « Protéger les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie grâce à des normes communes dans le sud de la Méditerranée" (Programme Sud V), 13-14 mars, Lisbonne
 - 4.4.3. Réunion de formation, lignes d'assistance du réseau INHOPE, 26-27 avril, Malte
- 4.5. Présentation du nouveau réseau de police du Conseil de l'Europe
- 4.6. Informations sur l'édition 2023 de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

5. « Aperçu global pays – état des lieux à la lumière de la Convention de Lanzarote »

- 5.1. État d'avancement du processus pilote du projet joint Conseil de l'Europe/ECPAT International
 - 5.1.1. Débriefing des événements de lancement de l'aperçu global pays pour la Finlande et la République de Moldova
 - 5.1.2. Point de la situation concernant l'aperçu global pays pour l'Italie
- 5.2. Considération de la possibilité d'élaborer un aperçu global pays pour chacune des Parties de la Convention de Lanzarote

6. Questions procédurales

- 6.1. Élection d'un membre du Bureau du Comité de Lanzarote en raison du départ pour changement de fonctions de Mme DOURTHE (France)
- 6.2. Renforcement de l'efficacité du mécanisme et de la procédure de suivi à court ou moyen terme : état des lieux des suites données aux suggestions formulées par les organisations de la société civile en vue de renforcer la coopération avec le Comité de Lanzarote
- 6.3. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

7. Questions diverses

Annexe II

Liste des participants

MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / $\acute{E}TATS$ PARTIES \grave{A} LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE	1. Ms Alma TANDILI		
ALDANIA / ALDANIL	Chairperson of the		
	State Agency for the Rights and Protection of the Child		
	Ministry of Social Affairs, Youth and Equality		
	Willistry of Social Affairs, Youth and Equality		
	ONLINE PARTICIPATION		
	2. Ms Arda HOXHA		
	Head of Sector of Protection and Monitoring of Child Rights		
	Ministry of Health and Social Protection		
	ONLINE PARTICIPATION		
ANDORRA / ANDORRE	Mme Lara FORTÓ RIBERA		
	Psychologue		
	Unité « Enfance et Adolescence »		
	Ministère des Affaires sociales, de la Jeunesse et de l'Égalité		
	ONLINE PARTICIPATION		
ARMENIA / ARMÉNIE	Ms Gayane HOVAKIMYAN		
	Deputy Director		
	Center for Implementation of Legal Education and Rehabilitation Programs		
	Ministry of Justice		
AUSTRIA / AUTRICHE	Ms Madalena PAMPALK-LORBEER		
	Public Prosecutor / Consultant		
	Section IV – Criminal Law		
	Division IV 1 – Substantive Criminal Law		
	Federal Ministry for Justice		
AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN	1. Mr Samir GARAYEV		
The state of the s	Head of Division		
	Main Department on Combatting Trafficking in Human Beings		
	Ministry of Internal Affairs		
	ONLINE PARTICIPATION		
	2. Ma Jayren DAUMATUU AVEVA		
	2. Ms Jeyran RAHMATULLAYEVA		
	Head of the Administrative Office		
	State Committee for Family, Women and Children Affairs		
BELGIUM / BELGIQUE	1. Ms Christel DE CRAIM		
	Head of Service		
	Service for Criminal Policy		
	FPS Justice		
	CAMINE PARTICIPATION		
	ONLINE PARTICIPATION		

	2. Ms Valérie GENGOUX
	Service for Criminal Policy FPS Justice
	ONLINE PARTICIPATION
BOSNIA AND HERZEGOVINA /	Ms Tijana BOROVČANIN
BOSNIE-HERZÉGOVINE	High Expert Associate Sector for Human Rights
	Ministry for Human Rights and Refugees
BULGARIA / BULGARIE	Mr Yanko KOVACHEV
	State Expert
	"Child Policies and Programs, Strategic Development and Coordination" Directorate
	State Agency for Child Protection
CROATIA / CROATIE	Ms Marlena JUKIĆ
	Head of Service
	Service for criminal substantive law regulations
	Sector for criminal law regulations
	Directorate for criminal law Ministry of Justice and Public Administration
	Willistry of Justice and Fublic Administration
CYPRUS / CHYPRE	Ms Katerina KLERIDOU
	Social Welfare Officer
	Social Welfare Services
	Deputy Ministry of Social Welfare
	ONLINE PARTICIPATION
CZECH REPUBLIC /	Mr Šimon PEPŘÍK
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Criminal Law Unit
	Legislative Department
	Ministry of Justice
	ONLINE PARTICIPATION
DENMARK / DANEMARK	Ms Lea ELKJÆR TARPGÅRD
	Criminal Law Division
	Ministry of Justice
	ONLINE PARTICIPATION
ESTONIA / ESTONIE	1. Ms Tuuli LEPP
	Adviser Department of Criminal Policy
	Ministry of Justice
	ONLINE PARTICIPATION
	2. Ms Anna-Liisa UISK
	Adviser
	Adviser Department of Criminal Policy

FINLAND / FINLANDE	Ms Helinä HEIKKINEN	
	Legal Officer	
	Unit for Human Rights Courts and Conventions	
	Legal Service	
	Ministry for Foreign Affairs	
FRANCE / FRANCE	M. Philippe OLIVIER	
	Magistrat – Rédacteur	
	Bureau de la négociation pénale européenr	
	Direction des affaires criminelles et des grâd Ministère de la Justice	ces
	Willistere de la Justice	
GEORGIA / GÉORGIE	Ms Ketevani TATUASHVILI	
	Adviser	
	Human Rights Secretariat	
	Administration of the Government	
GERMANY / ALLEMAGNE	Ms Jana BEWERSDORFF	
	Senior Public Prosecutor	
	Division II A 7	
	Federal Ministry of Justice and Consumer P	rotection
GREECE / GRÈCE	Mr George NIKOLAIDIS	MEMBER OF THE BUREAU /
	Director	MEMBRE DU BUREAU
	Department of Mental Health and Social Wel	
	Centre for the Study and Prevention of Child	Abuse and Neglect
	Institute of Child Health	
HUNGARY / HONGRIE	1. Ms Anna DOSZPOTH	
	Legal Adviser	
	Deputy State Secretariat for Criminal Law C	odification
	Ministry of Justice	
	2. Mr András GYÖRE	Apologised / Excusé
	Child Protection Specialist	
	Department for Child Protection and Guard	lianship Affairs
	Deputy State Secretariat for Social Affairs	
	Ministry of Interior	
ICELAND / ISLANDE	1. Mr Páll MAGNÚSSON	MEMBER OF THE BUREAU /
	Counsellor	MEMBRE DU BUREAU
	Permanent Mission of Iceland in Geneva	
	2. Ms Hlín SÆÞÓRSDÓTTIR	Apologised / Excusée
	Senior Adviser	. 5 .
	Ministry of Education and Children	
IRELAND / IRLANDE	Ms Corah CAPLES	
	Assistant Principal Officer	
	Criminal Justice Policy	
	Department of Justice	

ITALY / ITALIE	1. Ms Tiziana ZANNINI	Apologised / Excusée
	Director General	- -
	Presidency of the Council of Ministers	
	Department for Family Policies	
	2. Ms Elena FALCOMATÀ	
	Senior Expert	
	Presidency of the Council of Ministers	
	Department for Family Policies	
	ONLINE PARTICIPATION	
	3. Mr Marino DI NARDO	
	Senior Expert	
	Presidency of the Council of Ministers	
	Department for Family Policies	
	- Sparanette vanni, venete	
	ONLINE PARTICIPATION	
LATVIA / LETTONIE	Ms Indra AIZUPE	
•	Director	
	Department of Criminal Law	
	Ministry of Justice	
LIECHTENSTEIN /	1. Mr Claudio NARDI	
LIECHTENSTEIN	Counsellor	
	Division for Economic Affairs and Development	
	Division for Security and Human Rights	
	Office for Foreign Affairs	
	ONLINE PARTICIPATION	
	2. Ms Sarah FRICK	
	Psychologist	
	Children and Youth Service Division	
	Office of Social Services	
	ONLINE PARTICIPATION	
LITHUANIA / LITUANIE	1. Ms Kristina STEPANOVA	
	Head of the	
	Family and Child Rights Protection Group	
	Ministry of Social Security and Labour	
	2. Ms Ana BUZAREVIČ	
	Adviser	
	Family and Child Rights Protection Group	
	Ministry of Social Security and Labour	
	, ,	

LUXEMBOURG /	1. Mme Marguerite KRIER	Apologised / Excusée
LUXEMBOURG	Conseiller de Gouvernement 1ère classe	
	Service des droits de l'enfant, chef de service	
	Direction générale de l'aide à l'enfance et à la fam	
	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance e	t de la Jeunesse
	2. Mme Fabienne ABENS	
	Professeure détachée	
	Service des droits de l'enfant	
	Direction générale de l'aide à l'enfance et à la fam	ille
	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et	t de la Jeunesse
MALTA / MALTE	Ms Lorna MUSCAT	MEMBER OF THE BUREAU /
	Head of office	MEMBRE DU BUREAU
	Office of the Commissioner for Children	
	ONLINE PARTICIPATION	
REPUBLIC OF MOLDOVA /	Mr Artur DEGTEARIOV	
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	Head of the Child Pornography Crime Investigati	on Section
	Cybercrime Investigation Directorate	
	National Investigation Inspectorate	
	General Police Inspectorate	
	Ministry of Internal Affairs	
	ONLINE PARTICIPATION	
MONACO / MONACO	1. Mme Corinne BOURDAS MAGAIL	Apologised / Excusée
	Chargé de Mission	
	Département des Relations Extérieures et de la 0	Coopération
	Ministère d'Etat	
	2. Mme Cécile VACARIE-BERNARD	Apologised / Excusée
	Adjointe au Directeur de l'Action et de l'Aide Soc	ciales
	Direction de l'Action et de l'Aide Sociales	
MONTENEGRO /	1. Ms Svetlana SOVILJ	
MONTÉNÉGRO	Head of the	
	Directorate for the Protection of Children and You	th
	Ministry of Labour and Social Welfare	
	2. Ms Mersida ALJIĆEVIĆ	
	Director	
	Directorate for Social Welfare and Child Protection	า
	Ministry of Labour and Social Welfare	
NETHERLANDS /	1. Ms Eugenia POZO MORILLAS	
PAYS-BAS	Senior Policy Officer (Sexual violence crimes)	
	Department of Justice and Security	
	ONLINE PARTICIPATION	
	2. Ms Kelly BRUIL	
	Department of Justice and Security	

NORTH MACEDONIA /	Mr Dušan TOMŠIČ	Apologised / Excusé
MACÉDOINE DU NORD	Ministry of Labour and Social Policy	
NORWAY / NORVÈGE	Ms Maria Brit ESPINOZA	
	Special Adviser International Affairs	
	Department of Childhood, Youth and Family Affa	airs
	Ministry of Children and Families	
	ONLINE PARTICIPATION	
POLAND / POLOGNE	1. Ms Agnieszka MATYSEK	
	Chief Specialist – Judge	
	Victims' Assistance Unit	
	Department of Family and Juvenile Matters	
	Ministry of Justice	
	2. Ms Magdalena BOCHIŃSKA	Apologised / Excusée
	Chief Specialist	p. 1811,
	Victims' Assistance Unit	
	Department of Family and Juvenile Matters	
	Ministry of Justice	
PORTUGAL / PORTUGAL	Ms Maria José CASTELLO-BRANCO	CHAIRPERSON /
TOMOGREY TOMOGRE	Legal Adviser	PRÉSIDENTE
	Civil Justice Unit	THESIDENTE
	International Affairs Department	
	Directorate General for Justice Policy	
	Ministry of Justice	
	Willistry of Justice	
ROMANIA / ROUMANIE	Ms Alina ION	Apologised / Excusée
	Legal Adviser	
	Department for Drafting Legislation	
	Ministry of Justice	
SAN MARINO /	Ms Giulia SANTI	Apologised / Excusée
SAINT-MARIN	Directorate of Legal Affairs	
	Department of Foreign Affairs	
SERBIA / SERBIE	Mr Stevan POPOVIĆ	
	Independent Advisor	
	Family Protection Department	
	Ministry of Family Welfare and Demography	
SLOVAK REPUBLIC /	Ms Petra GRZNÁROVÁ	
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	National Coordination Centre for Resolving the I	ssues of Violence against
	Children (NCC)	
	Ministry of Labour, Social Affairs and Family	
	ONLINE PARTICIPATION	
SLOVENIA / SLOVÉNIE	Ms Jana LOVŠIN	MEMBER OF THE BUREAU /
	Head of Division	MEMBRE DU BUREAU
SLOVEINIA / SLOVEINIE	110000000000000000000000000000000000000	
SECVENIA, SECVENIE	EU Affairs and International Cooperation	
SLOVEINIA, SLOVEINIE		Legal Assistance

SPAIN / ESPAGNE	Ms Frieda SAN JOSÉ ARANGO Magistrate
	Adviser to the General Secretariat for Innovation and Quality of the Public Justice Service
	Ministry of Justice
	ONLINE PARTICIPATION
SWEDEN / SUÈDE	Mr Per-Anders SUNESSON Deputy Director-General Division for EU and International Affairs
	Ministry of Health and Social Affairs
SWITZERLAND / SUISSE	Mme Anita MARFURT Juriste Unité Droit pénal international Office fédéral de la justice Département fédéral de justice et police
TUNISIA / TUNISIE	Mme Fedoua DEROUICHE Apologised / Excusée Directrice de la coopération internationale et des relations extérieures Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées Mme Khadija ALOUI BOURAS Consule Consulat Général de Tunisie Strasbourg
TÜRKIYE / TÜRKIYE	1. Ms Songül BİNİCİ AKKAŞ Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice ONLINE PARTICIPATION 2. Mr Bahattin EMRE Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice 3. Mr Yakup KİLİÇ Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice ONLINE PARTICIPATION
	4. Mr Ömer YILMAZ Counsellor Permanent Representation of Türkiye to the Council of Europe

UKRAINE / UKRAINE	Ms Svitlana ILCHUK Expert	VICE-CHAIRPERSON / VICE-PRÉSIDENTE
	ONLINE PARTICIPATION	
	2. Ms Angelina OLIINYCHENKO State Expert of the Expert Group on Countering human trafficki inequality Directorate for Digital Development and Soc Ministry of Social Policy	
	3. Ms Liudmyla PROTASENKO	
	Deputy to the Permanent Representative Permanent Representation of Ukraine to the	e Council of Europe
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	1. Ms Sarah GREGORY International Lead Tackling Child Sexual Abuse Unit Public Safety Group Home Office	Apologised / Excusée
	2. Ms Raphaela THYNNE Head of Strategy and International Tackling Child Sexual Abuse Unit Public Safety Group Home Office	Apologised / Excusée
	3. Mr Robert CORR International Policy Officer Tackling Child Sexual Abuse Unit Public Safety Group Home Office	Apologised / Excusé

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS

STATES HAVING PARTICIPATED IN THE DRAFTING OF THE CONVENTION / ÉTATS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION

CANADA / CANADA	Awaiting nomination / Nomination en attente
HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	Mme Alessandra AULA Secrétaire Générale Bureau international catholique de l'enfance ((BICE) Genève, Suisse ONLINE PARTICIPATION
JAPAN / JAPON	Awaiting nomination / Nomination en attente
MEXICO / MEXIQUE	Awaiting nomination / Nomination en attente
UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Awaiting nomination / Nomination en attente

STATE INVITED BY THE COMMITTEE OF MINISTERS TO ACCEDE TO THE CONVENTION / ÉTAT INVITÉ PAR LE COMITÉ DES MINISTRES À ADHÉRER À LA CONVENTION

MOROCCO / MAROC 1. Mme Lamiaa BEGHIEL

Cheffe du

Service de la Protection des Enfants en Situation Difficile

Division de l'Enfance - DPFEPA

Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille

ONLINE PARTICIPATION

2. Mme Nadia BAROUDI

Cheffe de la Division de l'Enfance

Direction de la Promotion de l'Enfance, de la Famille et des Personnes Âgées Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille

ONLINE PARTICIPATION

3. M. Yassine OUAOUICHA

Cadre à la Division de l'Enfance

Direction de la Promotion de l'Enfance, de la Famille et des Personnes Âgées Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille

ONLINE PARTICIPATION

4. Mme Zakia FARAJI

Cadre à la Division de l'Enfance

Direction de la Promotion de l'Enfance, de la Famille et des Personnes Âgées Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille

ONLINE PARTICIPATION

5. M. Youssef BENTALEB

Président du

Centre Marocain de Recherches Polytechniques et d'Innovation (CMRPI)

ONLINE PARTICIPATION

6. Mme Malika SMAALI

Chargée de projet

Bureau du Conseil de l'Europe à Rabat

ONLINE PARTICIPATION

INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

COUNCIL OF THE BALTIC SEA	Ms Olivia LIND HALDORSSON	Apologised / Excusée
STATES	Head of the Children at Risk Unit	
(CBSS) / CONSEIL DES ÉTATS		
DE LA MER		
BALTIQUE (CEMB)		

EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS (ENNHRI) / RÉSEAU EUROPEEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (REINDH)	Ms Debbie KOHNER Secretary General Permanent Secretariat	Apologised / Excusée
EUROPEAN NETWORK OF OMBUDSMANS FOR CHILDREN (ENOC) / RÉSEAU EUROPEEN DES OMBUDSMANS POUR ENFANTS (ENOC)	Awaiting nomination / Nomination en attente	
EUROPEAN PARLIAMENT / PARLEMENT EUROPÉEN	Mr Emilio PUCCIO Secretary General European Parliament Intergroup on Children's Rights	Apologised / Excusé
EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE	Mr Antonio LABRADOR JIMENEZ Policy Officer – Fight Against Cybercrime and Child Sunit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission Ms Annette CASSAR Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission ONLINE PARTICIPATION	
EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS (FRA) / AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE l'UNION EUROPEENNE (FRA)	Ms Astrid PODSIADLOWSKI Head of Social Rights Sector Equality, Roma and Social Rights Unit	Apologised / Excusée
EUROPOL	Mr Anton Toni KLANČNIK Specialist in AP Twins O3 European Cybercrime Centre (EC3)	Apologised / Excusé
INTERNATIONAL ORGANISATION OF LA FRANCOPHONIE (IOF) / ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)	Mme Delphine COUVEINHES-MATSUMOTO Spécialiste de programme Direction « affaires politiques et gouvernance démo	Apologised / Excusée ocratique » (DAPG)
INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION (ITU) / UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT)	Ms Carla LICCIARDELLO Corporate Strategy Division	Apologised / Excusée

INTERPOL	Mr Uri SADEH Coordinator Crimes against Children Unit	Apologised / Excusé
	VCO/Organized and Emerging Crime Directorate INTERPOL General Secretariat	
	2. Mr Michael FERGUSON Policy Analyst	Apologised / Excusé
	Crimes against Children Unit Vulnerable Communities, Organized and Emerging INTERPOL General Secretariat	Crime Directorate
UNICEF	Mr Artashes MIRZOYAN Partnerships Advisor Europe & Central Asia Regional Office (ECARO)	Apologised / Excusé
	2. Ms Ina VERZIVOLLI Child Protection Specialist Europe & Central Asia Regional Office (ECARO)	Apologised / Excusée
UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR) / HAUT	Mr Andreas WISSNER UNHCR Representative to the European Institutions	Apologised / Excusé in Strasbourg
COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)	2. Ms Delphine LENEUTRE Legal Associate / Associée juridique UNHCR Representation to the European Institution	Apologised / Excusée s in Strasbourg
UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIMES - UNODC Global Programme to End Violence Against Children / BUREAU DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LES CRIMES — Programme mondial de I'UNODC pour mettre fin à la violence contre les enfants	Ms Alexandra MARTINS Head	Apologised / Excusée
UNITED NATIONS SPECIAL RAPPORTEUR ON THE SALE AND SEXUAL EXPLOITATION OF CHILDREN / RAPPORTEUSE SPECIALE DES NATIONS UNIES SUR LA VENTE ET L'EXPLOITATION SEXUELLE D'ENFANTS	Ms Mama Fatima SINGHATEH Special Rapporteur on the sale and sexual exploitati child prostitution, child pornography and any other material	
WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) / ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)	Mr Jonathon PASSMORE Programme Manager - Violence and Injury Preventi World Health Organization Regional Office for Euro	

COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE	Awaiting nomination / Nomination en attente	
CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE	Ms Bénédicte COLIN Policy Manager Federation of Catholic Family Associations in Europe	Apologised / Excusée
CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE	Ms Brigitte van den BERG Netherlands Rapporteur for Children's Rights	Apologised / Excusée
COUNCIL OF EUROPE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS / COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE	Ms Dunja MIJATOVIĆ Commissioner for Human Rights	Apologised / Excusée
CYBERCRIME CONVENTION COMMITTEE (T-CY) / COMITÉ DE LA CONVENTION SUR LA CYBERCRIMINALITÉ (T-CY)	Ms Cristina SCHULMAN Chair of the T-CY Legal Adviser Directorate International of Law and Judicial Cooper Ministry of Justice Bucharest, Romania	Apologised / Excusée
EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)	Awaiting nomination / Nomination en attente	
EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION (CDCJ) / COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)	Awaiting nomination / Nomination en attente	
GOVERNMENTAL COMMITTEE OF THE EUROPEAN SOCIAL CHARTER AND THE EUROPEAN CODE OF SOCIAL SECURITY (T-SG) / COMITÉ GOUVERNEMENTAL DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE ET DU CODE EUROPÉEN DE SECURITÉ SOCIALE (T-SG)	Awaiting nomination / Nomination en attente	

GROUP OF EXPERTS ON	Ms Iris LUARASI	
ACTION AGAINST VIOLENCE	President of GREVIO (until 31 May)	
AGAINST WOMEN AND		
DOMESTIC VIOLENCE		
(GREVIO) / GROUPE		
D'EXPERTS SUR LA LUTTE		
CONTRE LA VIOLENCE		
ÁL'ÉGARD DES FEMMES ET		
LA VIOLENCE DOMESTIQUE		
(GREVIO)		
PARLIAMENTARY ASSEMBLY	M. Jean-Pierre GRIN	
OF THE COUNCIL OF EUROPE	Membre de la	
/ ASSEMBLÉE	Sous-commission sur les enfants	
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL	Commission des questions sociales, de la santé	et du développement
DE L'EUROPE	durable	
STEERING COMMITTEE FOR	Mme Brigitte KONZ	Apologised / Excusée
HUMAN RIGHTS (CDDH) /	Présidente du Tribunal	
COMITÉ DIRECTEUR POUR	Tribunal d'Arrondissement de Diekirch	
LES DROITS DE L'HOMME	Luxembourg	
(CDDH)		

OBSERVERS / OBSERVATEURS

NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

ECPAT INTERNATIONAL	1. Ms Stana BUCHOWSKA	Apologised / Excusée
	Regional Coordinator for Eastern Europe and Central Asia	
	2. Ms Amy CROCKER	
	Head of Child Protection and Technology	
	3. Ms Andrea VARRELLA	
	Research and Child Rights Monitoring Manager	
	Research and Child Rights Monitoring Manager	
	ONLINE PARTICIPATION	
"HOPE FOR CHILDREN" CRC	Ms Katerina MELISSARI	
Policy Center Cyprus	Child Protection Coordinator	
	ONLINE PARTICIPATION	
	ONLINE FARTICITATION	
INTERNATIONAL	M. Daniel PICAL	
ASSOCIATION OF YOUTH AND	Magistrat honoraire représentant l'AIMJF auprès du	Conseil de l'Europe
FAMILY JUDGES AND		
MAGISTRATES (IAYFJM) /		
ASSOCIATION		
INTERNATIONALE DES		
MAGISTRATS DE LA JEUNESSE		
ET DE LA FAMILLE (AIMJF)		

MISSING CHILDREN EUROPE	Ms Aagje IEVEN Secretary General	Apologised / Excusée
	Ms Jennifer SCHATZ Project Officer CESAGRAM	Apologised / Excusée
	3. Ms Caitlin REDER Junior Executive Officer	
	ONLINE PARTICIPATION	
SAVE THE CHILDREN	Ms Tiina-Maria LEVAMO	
INTERNATIONAL	Senior Child Rights and Advocacy Advisor	
	Save the Children Finland	
	ONLINE PARTICIPATION	
THE BRAVE MOVEMENT	Mr Matthew McVARISH Co-Founder	

OTHER STAKEHOLDERS / AUTRES PARTIES PRENANTES

GLOBAL PARTNERSHIP TO	Ms Marija MANOJLOVIC	
END VIOLENCE AGAINST CHILDREN (EVAC)	Safe Online Director	
	ONLINE PARTICIPATION	
INHOPE (International	1. Mr Denton HOWARD	Apologised / Excusé
Association of Internet Hotlines)	Executive Director	
	2. Ms Samantha WOOLFE	Apologised / Excusée
	Head of Global Partnerships and Network Expansion	
	3. Ms Katarzyna STACIWA	
	4. Ms Abby ROBERTS	
	Project Manager	
	ONLINE PARTICIPATION	
INTERNET WATCH	Mr Michael TUNKS	
FOUNDATION (IWF)	Head of Policy and Public Affairs	
	ONLINE PARTICIPATION	
WePROTECT Global Alliance	1. Mr Iain DRENNAN	Apologised / Excusé
	Executive Director	
	2. Ms Eleanor LINSELL	
	Advocacy Manager	
	3. Ms Shailey HINGORANI	
	Head of Advocacy, Policy and Research	

SPEAKERS / INTERVENANTS

ARMENIA / ARMÉNIE	Mr Davit TUMASYAN
•	Independent expert
	University Lecturer
CVDDIIC / CHYDDE	4 Mar Vesilia DISCAS
CYPRUS / CHYPRE	Mr Vasilis BISSAS Counsel of the Republic
	Counsel of the Republic
	ONLINE PARTICIPATION
	2. Ms Eria PAPALOIZOU
	Counsel of the Republic
	ONLINE PARTICIPATION
FRANCE	1. Mme Marie FONTANEL
TIMITEL	Ambassadrice / Ambassador
	Représentation Permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe
	2. Mme Catherine MATHIEU Présidente du Tribunal judiciaire de Meaux
	Présidente du Tribunal judiciaire de Meaux
	3. Mme Claire PAILLASSOU
	Magistrate rédactrice
	Bureau de la législation et des affaires juridiques
	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)
FRANCE - CIIVISE	1. M. Edouard DURAND
	Co-Président de la
	Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux
	enfants
	ONLINE PARTICIPATION
	2. Mme Nathalie MATHIEU
	Co-Présidente de la
	Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux
	enfants
	ONLINE PARTICIPATION
ICELAND / ICLANDE	Ms Kolbrún BENEDIKTSDÓTTIR
ICELAND / ISLANDE	Deputy District Prosecutor
	Deputy District Prosecutor
IRELAND / IRLANDE	Mr Barry DONOGHUE
	Former Deputy Director of Public Prosecutions
	ONLINE PARTICIPATION
NODWAY / NODVÈCE	Mr Thomas EPØPEDG
NORWAY / NORVÈGE	Mr Thomas FRØBERG Senior public prosecutor
	Office of the Director of Public Prosecutions
	Since of the Director of Labite Frosecutions

INDEPENDENT CONSULTANT	Ms Maria Andriani KOSTOPOULOU Attorney at Law Court of Cassation Greece
INDEPENDENT CONSULTANT	Mr Domenico ROSANI Assistant Professor University of Utrecht The Netherlands

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Committee on Social Affairs,	Ms Jannick DEVAUX
Health and Sustainable	Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission
Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	

Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme

Division I / Division I	Ms Charlotte ALTENHÖNER-DION	Apologised / Excusée
	Adviser / Conseillère	

DGI: Directorate General Human Rights and Rule of Law / *DGI : Direction générale Droits humains et Etat de droit*

SRSG on Migration and	Ms Leyla KAYACIK	Apologised / Excusée
Refugees / RSSG sur les	Special Representative of the Secretary General for migration and refugees /	
migrations et les réfugiés	Représentante spéciale de la Secrétaire Géné réfugiés	rale pour les migrations et les

Information Society and Action against crime Directorate / Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité

Information Society Department / Service de la société de l'information

Cybercrime /	Mr Jan KRALIK
Cybercriminalité	Representative of the Cybercrime Convention Committee (T-CY) /
	Représentant du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)

Cooperation in Police and Deprivation of Liberty / Coopération en matière de Police et de Privation de	Mr Yves ROLLAND Programme adviser on police matters / Conseiller de programme pour les questions de police
Liberté	

DGII: Directorate General of Democracy and Human Dignity / *DGII: Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine*

DGII: Directorate General of	Ms Marja RUOTANEN
Democracy and Human	Director General / Directrice générale
Dignity / DGII : Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine	

Directorate of Human Dignity, Equality and Governance / *Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance*

Human Dignity and Gender Equality Department / Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre

Violence against Women	Ms Françoise KEMPF
(GREVIO) - Secretariat of the	Administrator / Administratrice
Istanbul Convention	
monitoring mechanism /	Ms Francesca MONTAGNA
Violence à l'égard des femmes	Administrator / Administratrice
(GREVIO) – Secrétariat du	Ms Sabrina WITTMANN
mécanisme de suivi de la	Administrator / Administratrice
Convention d'Istanbul	

Directorate of Anti-discrimination / *Direction de l'anti-discrimination*

Directorate of Anti-	Mr Jeroen SCHOKKENBROEK
discrimination / Direction de	Director / Directeur
l'anti-discrimination	

Children's Rights and Sport Values Department / Service des Droits des Enfants et des Valeurs du Sport

Children's Rights and Sport Values Department / Service des droits des enfants et des valeurs du sport	Ms Irena GUIDIKOVA Head of Department / Chef de Service
·	

Children's Rights Division /	Ms Regína JENSDÓTTIR	Apologised / Excusée
Division des droits des enfants	Head of Division / Chef de Division	

Children's Rights Division -	Ms Gioia SCAPPUCCI
Secretariat of the Lanzarote	Executive Secretary to the Lanzarote Committee /
Committee / Division des droits des enfants - Secrétariat	Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote
du Comité de Lanzarote	Ms Ekaterina MALAREVA
	Legal Advisor / Conseillère juridique
	Ms Naomi TREWINNARD
	Legal Advisor / Conseillère juridique
	Ms Ana GUERREIRO
	Policy Advisor / Conseillère en politiques
	Ms Faustine LABBADI
	Assistant Lawyer / Juriste assistante
	Ms Corinne CHRISTOPHEL
	Assistant to the Lanzarote Committee / Assistante du Comité de Lanzarote
	Ms Begüm SIMSEK
	Assistant / Assistante

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Mr Luke TILDEN (Head of Team) Ms Corinne McGEORGE-MAGALLON Ms Julia TANNER